

LETTRE DES AMIS n° 113

* DATE A RETENIR

. **Samedi 28 mai**, à 9 heures 30 précises, aux Archives départementales, quatrième et dernier cours de **paléographie moderne** assuré par M. Christian CAU, Conservateur, Directeur des Archives municipales de Toulouse.

* RAPPEL

Souscription à l'ouvrage de Georges Fournier

Nous vous rappelons que vous avez **jusqu'au 30 avril prochain** pour souscrire à l'ouvrage de notre ami, **Georges Fournier** : "Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIIIe siècle au début du XIXe siècle".

Si vous êtes intéressé, **retournez-nous, sans tarder**, le bulletin de souscription adressé avec la lettre du mois de mars, accompagné du titre de paiement.

* REMERCIEMENTS

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient chaleureusement M. **Robert MARCONIS**, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail qui a animé avec beaucoup de talent et de compétence le dîner-débat du mardi 15 mars dernier.

Grâce à lui, nous avons passé une soirée fort agréable et fort enrichissante sur le plan culturel.

* POUR INFORMATION

1) Vient de paraître :

Le Cercle Généalogique du Rouergue (C.G.R.) vient de faire paraître une plaquette intitulée "**Jalenques**", signée de notre ami **Gilbert Imbert**. Compilation de divers articles publiés par ailleurs mais aussi résultat de sérieuses recherches personnelles en Archives, notamment à Albi et Toulouse, ce petit ouvrage recense quelques-unes des tribulations qu'a connues tout au long des siècles cette baronnie du Ségala. On y trouve en particulier un arrangement, (un rabatement de décret) entre ses anciens propriétaires et l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Toulouse qui en était devenu légataire et plus tard, sa vente aux encans sur poursuite du sieur de Madron, de Toulouse.

Les Amis intéressés peuvent se procurer ce livre au siège de notre association, 11 boulevard Griffoul-Dorval (31400 Toulouse), au prix préférentiel - consenti par le C.G.R. à ses adhérents - de 35 Francs (ou 50 F franco). Chèque à l'ordre de l'auteur.

2) Centre d'Études d'histoire de la Médecine

Vendredi 6 mai 1994, à 20 h 30, salle du Sénéchal à Toulouse (entrée libre), conférence de **Mme Domergue-Cloarec** : "*L'aventure de la médecine coloniale en Afrique*".

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Laurent Cazassus (1862-1928)

Né à Saint-Gaudens le 28 mars 1862, il était d'origine modeste : fils d'un tailleur, il travailla dès sa sortie de l'école comme clerc d'avoué. Bientôt promu clerc principal, il acquit de solides connaissances juridiques. Tout en exerçant sa profession, grâce à un effort acharné fourni après l'accomplissement de sa tâche quotidienne, il obtint la licence en droit, devint avocat et s'inscrivit au Barreau de la ville. En 1927, il fut nommé bâtonnier.

Jeune homme, il se joignit au groupe Républicain radical Socialiste animé à Saint-Gaudens par Jean Bepmale. En mai 1888, à 26 ans, il fut élu conseiller municipal dans l'assemblée dirigée par ce dernier, dont il fut toujours l'ami et le fidèle collaborateur. En 1900, il remplaça Célestin Pelleport au poste d'adjoint, qu'il conserva presque constamment jusqu'au 1er janvier 1922, où il succéda comme premier édile à celui qu'il appelait "son maître", Jean Bepmale, décédé le 18 décembre 1921.

A partir de 1901, lorsque le parti Républicain radical Socialiste devint un grand parti national, il en fut l'une des principales personnalités dans le Comminges et le département.

Il entra au Conseil Général de la Haute-Garonne, fut réélu triomphalement en 1922 (2107 voix contre 1075 à son adversaire) et exerça la fonction de Vice-Président de l'Assemblée départementale jusqu'à sa mort.

Son combat politique est d'abord marqué par deux échecs dans la première circonscription de Saint-Gaudens. En 1908, il est candidat à l'élection législative partielle provoquée par le décès du député V. Bougues. Il présente un programme avancé, favorable à la décentralisation de la vie communale et à la nationalisation des chemins de fer. Arrivé en 3ème position au premier tour de scrutin, avec 2215 voix sur 12 779 votants, il n'est pas candidat et laisse la place à celui des radicaux qui s'est placé en tête au premier tour, Julien Bougues, finalement élu.

En 1910, les élections législatives générales voient s'opposer les deux hommes, tous deux radicaux, mais de tendance différente. J. Bougues est modéré, L. Cazassus bénéficie du désistement du candidat de droite B. Daure en sa faveur. Il l'emporte sur L. Cazassus (6067 voix sur 12 840 votants) et est élu.

Mais aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, L. Cazassus va triompher. J. Bougues, dont le jeu politique n'a pas été très clair, ne se présente pas. Au deuxième tour de scrutin, B. Daure qui a obtenu seulement 5569 suffrages, est battu. L. Cazassus l'a distancé dans tous les cantons, sauf celui d'Aurignac où son adversaire est maire d'Alan. Avec 6523 voix sur 12 441 votants, il est élu député de la première circonscription de Saint-Gaudens. Il siège alors dans la Chambre la plus à Gauche que la France ait connue. Mais elle s'ajourne sine die le 4 août 1914, après la déclaration de Guerre de l'Allemagne à la France le 3, et le vote des pleins pouvoirs au gouvernement, à l'unanimité. C'est seulement en janvier 1915 que l'on revient aux formes légales du régime parlementaire.

Au cours de cette législature marquée et troublée par la guerre, L. Cazassus fait preuve d'une grande activité.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fait partie de la Commission des pensions civiles et militaires et de la Commission de la législation fiscale. Il prend part à la discussion de plusieurs projets de loi concernant l'armée : recrutement militaire (1916), visite médicale des exemptés et réformés (1917), appel sous les drapeaux de la classe 18, en particulier.

Il interpelle le Gouvernement sur des questions économiques : ravitaillement du pays, régime des céréales, farines et pains, taxation des denrées.

Il intervient dans plusieurs débats : rapatriement des prisonniers de guerre, problème des pensions des armées de terre et de mer, pécule aux familles des soldats morts pour la patrie, projet portant approbation du Traité de Versailles qui sera signé à Paris le 28 juin 1919.

Il s'intéresse aux questions financières, à l'utilisation de l'énergie hydraulique, à l'amélioration du traitement du personnel enseignant du Ministère de l'Instruction publique, à la réforme de la loi électorale, etc...

Le 16 novembre 1919, il se présente sur la liste d'Union Républicaine radicale et radicale-socialiste dans le département de la Haute-Garonne mais subit un échec. Il n'obtient que 27 155 voix sur 96 958 votants, la moyenne obtenue par sa liste étant 28 542 voix. H. Ducos, candidat sur cette même liste, recueille 30 013 voix et est élu.

Dès lors, il allait se consacrer entièrement à son mandat départemental, à ses fonctions d'adjoint au Maire.

Sa petite patrie commingeoise lui était chère. Au cours de ses promenades quotidiennes, il admirait ses horizons prestigieux. Au côtés d'Eugène Azémar, il fut l'un des fondateurs du Syndicat d'Initiative de Saint-Gaudens et du Comminges, définitivement constitué le 13 janvier 1922. Il en a puissamment soutenu tous les projets, toutes les actions afin d'assurer l'animation de la ville : fêtes, bals, kermesses du 14 juillet, création du Circuit du Comminges en 1925, concours divers, édition chez Sirven du premier guide illustré consacré à Saint-Gaudens et ses environs, paru en mai 1923, mesures pour l'essor du tourisme et de l'économie.

Il a constamment apporté son appui aux Associations d'Anciens Combattants et Mutilés de Guerre, ayant lui-même perdu son fils sur le champ de bataille. Le 3 novembre 1923, il eut l'honneur de procéder à l'inauguration du monument aux morts en présence du Maréchal Foch, reçu dès son arrivée au nouvel Hôtel de Ville par le Conseil Municipal, les autorités militaires et M. Taussac, Sous-Préfet. Ce jour-là, un long cortège se déroula de la mairie au jardin public, où avait été édifiée à l'emplacement de l'établissement de bains détruit par un incendie, l'œuvre du sculpteur pyrénéen Ducuing, en hommage aux 179 enfants de Saint-Gaudens morts pour la France. Les statues de bronze avaient été fondues chez Barbedienne, un grand fondeur d'art parisien. Quant au nom du Maréchal Foch, il figurait depuis janvier 1923 en blanc sur deux plaques de fonte peintes en bleu, apposées Avenue de Luchon, devenue ainsi Avenue Foch.

A bien des égards, Laurent Cazassus fut avec ses collaborateurs du Conseil Municipal, le continuateur de Jean Bepmale dans le modelage, l'embellissement et la modernisation de la ville. Début 1928, il était fier d'avoir mené à bien l'électrification de la cité. En moins de trois mois, le réseau comptait plus de 300 abonnés. Pour l'éclairage des rues, les pâles becs de gaz commençaient à faire place à des lampadaires dispensant une surprenante lumière. Les bals masqués de Carnaval et Mi-Carême purent avoir lieu dans une Halle aux Grains inondée de lumière.

De même, l'urbanisme se présenta dès lors comme une activité palpable. L'aménagement du Boulevard du Midi (appelé Boulevard Bepmale) fut achevé, le raccordement des deux boulevards (Nord et Sud) réalisé avec embellissement du Jardin Public à leur jonction ouest, où était annoncée, en 1922, en plus du Monument aux Morts, l'implantation des Ogives de Bonnefont. Travaux presque accomplis début 1928 : l'ouverture de la nouvelle route de la gare, l'agencement du Jardin Public au-dessous du Boulevard Bepmale, la construction de l'escalier monumental qui en permet l'accès, sans oublier la mise en chantier du nouveau boulevard parallèle au Boulevard Bepmale et les débuts de la transformation du Plateau de la Caoue.

Laurent Cazassus, homme de devoir, démocrate et humaniste, a joui de la confiance de ses concitoyens pendant quarante ans et marqué son "passage" à la tête de la municipalité en donnant une vive impulsion à l'activité et à l'urbanisme de la ville au cours des six années d'exercice.

Sources : Dictionnaire des Parlementaires - Assemblée Nationale
A.D.H.G. BF 174 - 1888
BF 179 - 1928.

M.-L. GUILLAUMIN

Au sujet du curé **Jean-Jacques MAYLIN**, ancien frère des Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu à Alan (Hospice de Lorette).

Nous remercions vivement notre "ami" **Sylvain CUJIVES** qui mentionne qu'il décéda bien à Boudrac au début du XIXe siècle.

Dans "*Ecclesia Tolosana*", mon frère dit qu'au Concordat (p. 197), il était curé de Boudrac encore en 1810. Nous avons bien marqué tout cela dans notre étude sur ce Maylin dans la *Revue de Comminges*, 4^e trimestre 1993, pp. 495-504 : "*Les vicissitudes d'un religieux des Hospitaliers de Saint Jean de Dieu de Lorette à Alan, le cazérien Jean Maylin*".

En nous apprenant que le décès de J. Maylin eut lieu dans la maison de S.P. Garin et qu'il succéda à un autre prêtre nommé Durban dont nous ne savons rien, un "ami" pourrait-il relever l'acte de décès de Maylin sur l'état civil de Boudrac ? Nous en communiquerions ultérieurement la date, en complément, dans la "*Revue de Comminges*".

Apprenant que notre "Ami" Sylvain Cujives fait des recherches sur le juriste Cujas, nous serions, en effet, très heureux de savoir si son père était originaire de Lavelanet-de-Comminges.

Gabriel MANIÈRE

*** RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 54 (suite)**

En complément des informations qui ont été fournies dans la lettre n° 112 par M. **Robert Gillis** concernant le **Canal des Pyrénées** : Mme **Hameurlain** nous signale qu'il existe à la **Chambre de Commerce de Toulouse** (2, rue Alsace-Lorraine) de nombreux et très intéressants documents qui peuvent être consultés :

- des délibérations de la Chambre de Commerce de Toulouse relatives au projet de canal ;
- une correspondance de la Chambre de Commerce de Toulouse avec le gouvernement de Louis XVIII... qui évoque le projet de creusement d'un canal reliant Toulouse à Bayonne etc...

On peut, d'autre part, consulter aux **Archives départementales** l'analyse des délibérations du Conseil Général de la Haute-Garonne qui s'est intéressé également au projet de canal : A.D. 31 8° 212 *Godoffre Ambroise, Délibérations du Conseil Général de la Haute-Garonne*, Imp. coop. Toulouse, 1869.

Ainsi, dans une délibération du 24.X.1807 nous apprenons que le projet d'ouverture d'un canal de Toulouse à Bayonne fut évoqué pour la première fois en 1785, sous l'administration de Fournier de Lachapelle, Intendant d'Auch.

Lors des sessions du Conseil Général de la Haute-Garonne de 1802 à 1850 le projet est régulièrement présenté devant l'Assemblée.

Le projet de canal est définitivement abandonné à partir du moment où a été décidé le creusement du canal latéral à la Garonne (Réponse donnée par M. **Robert Marconis** à une question posée par un convive lors du dîner-débat du mardi 15 mars dernier).

Signalons, pour terminer, deux ouvrages qui peuvent être consultés à la **Bibliothèque Municipale de Toulouse** et qui apportent des informations très précises concernant le Canal des Pyrénées :

Louis Galabert, *Canal des Pyrénées joignant l'Océan à la Méditerranée. Continuation du Canal du Midi depuis Toulouse jusqu'à Bayonne*, Paris, imp. de F. Locquier, 1830 (BMT : LmB 1342).

J.-F. Massié, *Le Canal des Pyrénées. Projet de L. Galabert en 1825*. Extrait du Bulletin de la société Borda, F. Cocharaux, Auch, 1962 (BMT : LmC 9136).

Gilbert FLOUTARD

*** AVIS DE RECHERCHE n° 56**

Un de nos amis souhaiterait avoir des informations concernant le **port de GOURDAN** sur la Garonne : situation, époque de sa création, activités, causes de son abandon.

Merci, par avance, à tous ceux qui pourraient le renseigner.

*** RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (suite)**

Un de nos amis a relevé cette inscription sur une assiette de faïence exposée au Musée Paul Dupuy à Toulouse :

"La cal pla emplena"
(Il faut bien la remplir)

Une autre amie nous signale qu'à la "Maison de l'Amitié" 14, place du Palais à Albi, on a inscrit cette devise dans la salle de réunion d'un club du 3e âge :

"Se vese, se coneïse, s'aïma"
(Se voir, se connaître, s'aimer).

Une ligne de conduite à laquelle on ne peut que souscrire.

Merci à nos informateurs ! Continuez à nous adresser des inscriptions occitanes !

* EN PARCOURANT LES REGISTRES PAROISSIAUX

La "**Grande Peur**" est sans conteste "l'événement" qui a le plus marqué les habitants des campagnes au cours de l'année 1789.

Voici en quels termes le **curé de Saint-Lizier** évoque cet "événement" vécu par les populations du **Couserans**, au début du mois d'août 1789 (A.D. Ariège 237 E paroisse de Saint-Lizier GG1 suppl.).

A la postérité :

"L'année mil sept cent quatre vingt neuf est remarquable par l'alarme et la frayeur extraordinaire arrivées presque à la même heure par toute la France depuis le trois du mois d'août : le bruit public que les émissaires secrets ont répandu ainsi cette alarme afin d'assurer les décrets de l'Assemblée contre le clergé et contre la noblesse arrêtés le 4 du dit mois d'août.

Voici le vent de cet événement tel que nous l'avons vu à St-Lizier.

Différents avis venus de Toulouse et d'ailleurs annoncèrent la veille surtout et même quelques jours auparavant que 4 ou 5000 brigands pillaient, ravageaient, brûlaient maisons, gerbiers etc... aux environs de Montauban et qu'un arrêt du Parlement de Toulouse autorisait toutes les paroisses de son ressort à armer pour détruire ces brigands.

Vers 10 h. du soir du dit 3e d'août on entendit les cloches de Montjoie. Ce tocsin fait croire que c'est quelque incendie. Une troupe des habitants de cette ville s'achemine aussitôt pour aller donner du secours. Mais à peine sont-ils sortis qu'un grand cri se fait entendre partout ... aux armes ... aux armes ... les brigands entrent par la porte du Cassé... qu'on ferme les portes !... etc...

On sonne aussitôt toutes les cloches des deux églises ; St-Girons en fait autant ; tous les villages voisins avertis par ce tintamarre et par des messagers apostés sonnent aussi le tocsin ; la frayeur se répand rapidement de tous les côtés jusqu'au plus haut des montagnes ; on voit venir des brigands de tous côtés.

Par une fourberie inconcevable et bien préméditée on annonce que les lieux les plus voisins sont déjà à feu et à sang. A St-Lizier, à St-Girons, on apprend en même temps que Lescure, Rimont etc... sont déjà détruits. A Prat-Bonrepos, Lacave, la Bastide etc... que St-Lizier et St-Girons sont déjà livrés aux flammes et à toute la fureur de ces prétendus brigands. A Seix, Oust que déjà Lacourt, Soulan sont brûlés etc... Presque dans le même instant les villages, châteaux, métairies sont abandonnés ; les habitants épouvantés et se possédant à peine s'enfuient sur les collines et dans les bois, les maisons demeurent désertes, chacun en ayant emporté ce qu'il peut et ayant emmené ou chassé les bestiaux vers les bois.

Dans ce désarroi on a vu des femmes saisies des douleurs de l'enfantement et mettre leurs enfants au monde en plein air et cependant ces enfants se sont conservés.

St-Girons, St-Lizier quoique ceintes de murailles et fermées de portes se sont trouvées presque désertes les habitants s'étant sauvés vers..... et les autres lieux fermés.

Tout ceci est sans hyperbole.

Il n'a point paru des brigands mais l'alarme a causé des morts. Dieu a maudit sans doute et puni les auteurs de ce désastre".

Document communiqué par Yvette HABER

* EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS

Notre ami, **Gabriel Bernet**, nous fait parvenir plusieurs textes fort intéressants, extraits des minutes notariales de **Me Claude Olivi**, notaire à Bourg Saint-Bernard, dans lesquels sont relatés les affrontements tragiques entre catholiques et protestants dans le Lauragais, à la fin du XVI^e siècle.

Qu'il soit bien vivement remercié !

Claude Olivi est surtout préoccupé par les attaques des religionnaires :

"Le jour de la Saint Jacques, 25 juillet 1589, de matin, les huguenaulx s'estoient embusquatz al Bourg⁽¹⁾ et avaient prins le ravelin de cers⁽²⁾ et saisi la porte derrière qui butoient du dehors et ceux de la ville du dedans et à la fin dieu donna victoire à ceux du Bourg et Millau du Bourg y fut tué".

Le notaire relate ensuite la prise de Montastruc par le capitaine Taulat qui possédait le moulin de Nagasse sur le Girou, à la limite de Verfeil.

"Sapmedy 5 mai 1590 les huguenaulx surprindrent Montastruc le matin et le mesme jour feust assiégé et batu de cops de canon et l'assaut donné le 10 may après-midy et y moururent de huguenaulx deux cent treize, entre autres M. de Taulat⁽³⁾, Game et Roux de Carmaing".

Le capitaine Taulat avait été gouverneur de Caraman. Contrairement à la parole donnée, les assiégés furent tous passés au fil de l'épée par les soldats de Joyeuse⁽⁴⁾.

Ce capitaine avait un frère, Jean de Verdiguier qui possédait des biens et des terres à Taulat (métairies du Fort et du Cassé) et qui était du "parti des politiques"⁽⁵⁾. Il ne fut pas inquiété : ni par les Ligueurs ni par les gens de la R.P.R.⁽⁶⁾.

Claude Olivi note que l'année suivante, le 7 mai 1591, Saussens et Prunet tombent aux mains des huguenots et que le 15 juin Auriac s'est rendu et Cambon est pris.

En 1592 il rapporte que le camp des catholiques est devant Villemur. Les succès du duc Henri de Joyeuse le remplissent d'aise. Il écrit :

"Le 12 avril 1595 M. le duc de Joyeuse s'est saisi de la ville de Toulouse et a mis des garnisons en la maison de ville et aux églises".

(1) Bourg Saint Bernard.

(2) Cers représente l'Ouest en Lauragais.

(3) Jacques de Verdiguier, seigneur de Taulat.

(4) Henri, comte du Bouchage, chef des armées de la Ligue en Languedoc.

(5) Il s'agit des catholiques modérés, tolérants, désireux de mettre fin à la guerre civile.

(6) R.P.R. : Religion prétendue réformée.

Il note encore que le 7 août la ville de Caraman, que les protestants avaient en leur pouvoir depuis 1570, est reprise par les catholiques.

Ainsi qu'on peut le voir, le notaire de Bourg Saint-Bernard nous offre une véritable chronique des événements survenus en Lauragais au cours de la période 1589-1595.

Textes et commentaires communiqués par Gabriel BERNET

*** LA COMMUNICATION OFFICIELLE AU TEMPS DU CONSULAT**

Bonaparte a toujours passé pour un meneur d'hommes. Cela suppose qu'il savait communiquer son enthousiasme à ses interlocuteurs. Ses proclamations à l'armée sont célèbres. Et par trois fois il a demandé à la nation de plébisciter une nouvelle version de sa constitution.

Comment le peuple des campagnes accueillait-il les communications émanant des Consuls ?

Les registres des délibérations du conseil municipal de Plaisance-du-Touch ont gardé la trace de deux événements majeurs du Consulat : la fin de la guerre avec l'Autriche et la reprise des hostilités contre l'Angleterre, deux ans plus tard.

Avant de reproduire les commentaires qu'ils provoquent au niveau du village, ces événements sont replacés dans le contexte historique.

Le coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799), organisé par Sieyès, met en selle un jeune général, Napoléon Bonaparte, rentré d'Egypte un mois plus tôt. Le nouveau venu impose la constitution qui lui convient et la fait approuver par un plébiscite. Bonaparte est Premier Consul, détenteur du pouvoir réel.

Il affiche un pacifisme, "Donnons le repos et la tranquillité à la génération actuelle", qu'il entreprend de faire entrer dans les faits. Bonaparte envoie deux lettres ouvertes à l'empereur d'Autriche et au roi d'Angleterre (25 décembre 1799). Sans résultats. La même démarche auprès du tsar Paul Ier aboutit à la création d'une Ligue des Neutres, opposée à l'Angleterre (26 décembre 1800), groupant Russie, Suède, Prusse et Danemark.

Pour contrer les menaces autrichiennes sur la Provence, Bonaparte prend l'initiative des opérations militaires, au printemps 1800 ; il franchit avec ses troupes le col du Grand Saint-Bernard (24 mai) et passe en Italie. Après Montebello, Marengo sera une victoire grâce à Desaix (14 juin). Pendant ce temps, Moreau fait campagne en Bavière, jusqu'à Hohenlinden (3 décembre).

La route de Vienne est ouverte ; aussi l'Autriche signe le traité de Lunéville le 9 février 1801. Après dix ans de guerre, la paix règne sur le continent. Bonaparte, premier consul de la République Française, est louangé.

Un jour au Temple de mémoire
Vous contemplerez ses rivaux,
Mais c'est en vain que dans l'histoire
Vous lui chercherez des Egaux.

A la partie inférieure d'une gravure commémorant l'événement, figure une carte : Egypte, Lybie. Rappel des événements glorieux ou rêve toujours présent ?

La nouvelle parvient au fond des campagnes, comme en témoigne la mention suivante dans le registre des délibérations de Plaisance, à la date du 10 avril 1801 :

"L'an neuf de la République Française et le vingtième jour du mois de germinal, nous, maire et adjoint de la commune de Plaisance, pour nous conformer à l'arrêté du citoyen Richard, préfet du département de la Haute-Garonne, en date du sept germinal courant, relatif à la proclamation de la paix, avons au son de la caisse publié le susdit arrêté, ainsi que la proclamation des consuls de la République, aux quatre coins du village. Ce que tous les citoyens ont écouté avec plaisir et ont été ravis de joie en entendant publier la paix si ardemment désirée et avons terminé la dite publication par un feu de joie, quelques fusées et plusieurs décharges de coups de fusil, et la suite, en nous retirant, avons chanté quelques airs patriotiques. C'est ainsi que cette publication s'est terminée, avec la joie la plus sincère.

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus"

CASTEX, Maire

N'ayant plus d'alliés sur le continent européen, l'Angleterre porte la guerre en Egypte, où ses troupes débarquent le 6 mars 1801. Elles prennent successivement Le Caire (28 juin) et Alexandrie (30 août), puis, après l'assassinat de Kléber, viennent facilement à bout de Menou, son successeur.

L'impopularité de cette guerre en Angleterre conduit le premier ministre Addington, éphémère remplaçant de Pitt, à conclure le traité d'Amiens (25 mars 1802). Les deux adversaires s'engagent à évacuer l'Egypte rendue à la suzeraineté de l'Empire Ottoman, et l'Angleterre à restituer Malte aux chevaliers de Saint-Jean.

Le surlendemain, Bonaparte se montre en costume civil pour la première fois depuis Marengo.

Le Premier Consul tient beaucoup à l'évacuation de Malte, qui commande le passage du bassin occidental au bassin oriental de la Méditerranée. "Etre maître de la Méditerranée est le but principal et constant de ma politique". Le 13 mars 1803, il avertit l'ambassadeur d'Angleterre : "Il faut évacuer Malte, sinon ce sera la guerre". C'est l'ambassadeur qui quitte Paris le 12 mai. Le 17, les Anglais saisissent dans leurs ports 1 200 navires français et hollandais sans avertissement. Bonaparte réplique en rassemblant son armée au camp de Boulogne.

La nouvelle de la reprise des hostilités est inscrite dans le registre des délibérations de Plaisance à la date du 4 juillet 1803 :

"L'an onze de la République Française et le quinzième jour du mois de messidor, le conseil municipal de la commune de Plaisance assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, en exécution de l'arrêt édu préfet de la Haute-Garonne du 3 de ce mois. Présents, les citoyens Marin aîné, Comère, Sempé, Courdurier, Chavardès aîné et Videau, présidés par le maire.

Le citoyen Chavardès aîné a dit :

Citoyens, il a levé une seconde fois l'étendard de la guerre le gouvernement machiavélique, la honte des cabinets de l'Europe. En vain, la France glorieuse de tant de conquêtes a fait les plus grands sacrifices pour obtenir une paix durable. C'est peu pour l'Angleterre que d'avoir acquis des nouvelles contrées, de voir l'or du monde entier amoncelé dans ses comptoirs, elle veut encore la souveraineté des mers et l'abaissement de notre patrie. C'est là la cause de l'inexécution du dernier traité, de l'occupation de Malte contre la foi jurée, et l'astucieuse usurpation de l'Egypte. Une pareille violation des droits les plus sacrés a soulevé d'indignation tous les Français. Qu'elle tremble cette nouvelle Carthage, nous avons un nouveau Scipion qui déjà menace de tous côtés ses orgueilleux rivages. L'on s'empresse d'offrir au gouvernement les moyens de contraindre le cabinet anglais à la justice et à la modération. Serons-nous les seuls qui ne porterons point notre tribut au faisceau commun ? Non, citoyens, ce n'est point là le vœu de vos cœurs ; vous savez qu'il faut conquérir la paix. Vous allez contribuer aux moyens de l'obtenir, et payer au gouvernement et au héros qui en est le chef votre tribut de reconnaissance et d'admiration.

Le conseil municipal, après avoir approuvé les sentiments de l'orateur, a manifesté le plus vif regret de ce que le peu de moyens des habitants ne leur permettent pas de faire tous les sacrifices que leur inspirent leur indignation contre l'Angleterre, et leur respect et leur amour pour le chef de la nation. Mais les habitants de cette commune peu peuplée ne sentent que le besoin de la paix et la volonté de réprimer une injuste agression.

Le maire propose d'adopter en son entier la délibération prise par le conseil du département de Haute-Garonne. La proposition faite par le maire a été (un mot illisible) adoptée et la séance a été levée aux cris de : Vive le Gouvernement français et la République."

Philippe MARIN, maire ; SEMPÉ ; CHAVARDÈS aîné ; Pierre COMÈRE ; MARIN aîné.

Ces deux délibérations sont très dissemblables, bien que toutes deux ordonnées par l'autorité préfectorale. Autant la première semble être la relation de la manifestation spontanée de la joie de la population locale à la lecture de l'arrêté préfectoral et de la proclamation des consuls annonçant la paix, autant la seconde est le commentaire prudent d'un communiqué officiel. D'ailleurs, le secrétaire a discrètement souligné les mots "conseil du département", comme pour bien signifier que ce texte avait été imposé par l'autorité supérieure.

Les arguments développés sont classiques : l'Angleterre a une conduite hypocrite (on n'écrit pas "la perfide Albion", mais c'est tout comme), elle prend des engagements, évacuation de Malte et de l'Egypte, et ne les respecte pas. Elle a "l'or du monde entier" et voudrait le reste. Face à elle, "la France glorieuse" sacrifie tout à la paix. La référence à l'antique est dans l'air du temps, et permet de magnifier le chef, qualifié de héros. Le devoir du peuple est de l'admirer et de le soutenir dans sa volonté de conquérir la paix.

Le peuple répond : nous admirons, nous sympathisons, mais nous sommes trop faibles pour faire des sacrifices malgré notre besoin de paix et de justice. Il ne savait pas encore qu'il partait en guerre pour onze années.

Il serait intéressant de savoir si l'arrêté préfectoral de germinal an 9 et la délibération du conseil départemental de messidor an 11 ont été reproduits dans les registres des délibérations d'autres communes, et de connaître la façon dont ils ont été accueillis au niveau local.

Michel HENRY

L'ascension de Bonaparte

